

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du Mercredi 27 mars 2013 Sous la présidence de Monsieur Bernard INGWILLER

Date de la convocation mardi 19 mars 2013

Membres en exercice: 57 Présents ou représentés: 49

Hipp Alain, Hammann André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Beck Georges, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Pfister Georges, Dettling Philippe, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe,

Criqui Jean-Marie, Hurstel Alain, Lentz Patrick, , Klein Marcel (Issenhausen), Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Muckensturm Roger, Krauth Pierre-Paul, Lehmann Marie-Paule, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Bernhardt Armand, Geiss Jean-François, Boisson Valérie, Freund Bernard, Spitzer François Hammann Jean-Georges, Dudt Werner

Dont pouvoirs: 05

Gross Dominique, Jost Jean-Louis, Jacob Francy, Weber Francis, Recht Emmanuel

Absents Excusés: 08

Huck Antoine, Vollmar Laurence, Vix Jean, Welsch Gérard, Lienhardt Marc, Ruest Jean-Paul, Hatt René, Decker Régine

Secrétaire de séance M. Bernard WEISS, Adjoint au Maire d'Ettendorf

Le Président remercie l'ensemble des délégués, Mme Michel, ainsi que la presse, pour leur présence. Ses remerciements vont également aux adjoints au maire et au Conseil Municipal d' Ettendorf qui s'occuperont du service en fin de séance.

Le quorum pour délibérer est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi avenir
- Subventions aux associations CTJ

Le Conseil est favorable.

<u>1er Point à l'ordre du jour :</u> Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2013

Le Procès-verbal du 28 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

<u>2ème</u> <u>Point à l'ordre du jour</u> : FINANCES –approbation du budget primitif – budget principal 2013

Le Budget Primitif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, se présente comme suit:

■ Section d'investissement :

Dépenses: 4 238 837,00 € Recettes: 4 238 837,00 €

■ Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 511 450,00 € Recettes: 2 511 450,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Vote à l'unanimité

<u>3ème</u> <u>Point à l'ordre du jour</u> : FINANCES – approbation du budget primitif - Budget service des ordures ménagères 2013

Le Budget Primitif 2013 du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, se présente comme suit:

Section d'investissement :Dépenses: 346 816 €Recettes: 346 816 €

Section de fonctionnement:Dépenses: 1 604 362 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

1 604 362 €

APPROUVE le Budget Primitif 2013 du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Vote à l'unanimité

Recettes:

4ème Point à l'ordre du jour : FINANCES - approbation des taxes locales 2013

Vu la délibération du 28 février 2013 approuvant une augmentation de 2% des taxes locales 2013.

	2012	2013
Taxe Habitation	4,36 %	4,45 %
Taxe Foncière Bâti	2,23 %	2,27 %
Taxe Foncière Non Bâti	10,18 %	10,38 %
Cotisation foncière des entreprises	3,84 %	3,92 %
Fiscalité professionnelle de zone	18,45 %	18,63 %

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux des taxes locales 2013 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

47 voix pour

2 voix contre (Krauth Pierre-Paul, Recht Emmanuel)

$\underline{5^{\mathrm{ème}}}$ Point à l'ordre du jour : MODERNISATION DES DECHETTERIES – Approbation de l'étude d'aménagement et lancement de la consultation

Vu l'étude de modernisation des déchetteries réalisée par le bureau d'études BEREST,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement pour la modernisation des déchetteries de Bossendorf et de Mutzenhouse,

AUTORISE le Président à :

- A lancer la consultation de marchés en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics,
- A signer et à exécuter les marchés,
- A signer les dossiers de demande de permis de construire ou d'aménagement,
- A solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Vote à l'unanimité

<u>**6ème Point à l'ordre du jour : TOURISME** – création de trois sentiers de randonnées</u>

Vu la compétence "tourisme" de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Vu la demande de la commune de Mittelhausen pour la création de sentiers de randonnées sur son territoire,

Vu l'accord des deux communes concernées par le projet, Hohatzenheim et Wingersheim, pour adhérer au projet,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de trois sentiers de randonnées sur les bans des communes de Mittelhausen, Hohatzenheim et Wingersheim,

AUTORISE la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à financer le matériel de balisage, estimé à 3 000 €HT,

PREND ACTE que les frais annexes seront financés par les communes et le restaurateur.

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin,

AUTORISE le Président à signer les conventions et tout autre document relatif à cette décision.

48 voix pour

1 abstention (Pfister Georges)

<u>7ème Point à l'ordre du jour</u>: **SPORT CULTURE LOISIRS** – Choix d'implantation projet de construction tennis couvert

Vu la réunion de travail du 15/03/2013 proposant l'analyse de 2 sites pour l'implantation d'un tennis couvert en structure souple:

≥ Waltenheim

■ Site des 4 vents. Hochfelden

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

RETIENT le site, rue des 4 vents à Hochfelden, pour l'implamntation d'un tennis couvert – structure souple,

AUTORISE le lancement d'une étude d'implantation sur ce secteur,

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

44 voix pour

5 abstentions (Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hammann Jean-Georges, Dudt Werner, Dettling Philippe)

<u>8ème</u> <u>Point à l'ordre du jour</u> : VIE ASSOCIATIVE – Vente de chapiteaux

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente de 2 chapiteaux de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

1 chapiteau à l'Association Sportive d'Hohfrankenheim pour la somme de 1 500 €TTC.

1 chapiteau à l'association Fruitière d'Hochfelden et Environs pour la somme de 1 500 €TTC.

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable.

Vote à l'unanimité

9ème Point à l'ordre du jour : GESTION DU PERSONNEL – Création d'un "emploi avenir"

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CREE un "emploi d'avenir" au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour exercer les fonctions d'agent d'entretien au Centre Aquatique Atoo-o. La personne viendra également en renforcement de l'agent d'entretien en place à la Maison du Pays de la Zorn.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à hauteur de 35h par semaine.

L'Etat prendra en charge 75 % du SMIC horaire brut.

FIXE la rémunération au SMIC.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette embauche.

Vote à l'unanimité

10ème Point à l'ordre du jour : Subventions aux associations CTJ 2012

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre de la fiche $N^\circ 8$ « soutien aux actions du contrat territorial pour la jeunesse »

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du CTJ en date du 24 janvier 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations, conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative, pour un montant total de 8100€ réparties comme suit :

Nom de l'association – porteur projet	projet	critère	Montant alloué
E=MC ²	Évènements culturels mensuels	СТЈ	3 000 €
SAJ – FDMJC	Moyen métrage (projet cinéma)	СТЈ	4 000 €
SAJ – FDMJC	Fête de la jeunesse	СТЈ	500 €
SAJ – FDMJC	Projet de découverte des métiers anciens	CTJ	200 €
SAJ – FDMJC	Semaine de la parentalité	СТЈ	400 €
TOTAL			8 100 €

Vote à l'unanimité

11ème Point à l'ordre du jour : Divers

Clôture de la séance à 22h30

Le Président, Bernard INGWILLER